

FICHE D'INSCRIPTION

MARCHE DE NOËL-NIEULLE SUR SEUDRE (organisé par L'ADN)
DIMANCHE 6 DÉCEMBRE 2026

Renseignements exposant

A remplir entièrement et lisiblement et à retourner avant le mercredi 14 octobre.

Numéro de siret :

Nom de l'entreprise :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Adresse mail :

Descriptif de votre stand :

Nous organiserons une tombola. Souhaitez vous nous aider en nous offrant un lot ?

OUI ☐

NON ☐

RÉSERVATION

Table de 1,20m (maximum 3 tables par exposant)

Je souhaite réserver :table (s) X 6€ =€

Je joins un chèque à l'ordre de l'ADN de€

(Votre chèque sera débité après l'évènement)

Pièces à fournir (photocopies)

Extrait KBIS à jour, pièce d'identité (CNI, passeport ou permis de conduire)

Une pièce d'identité sera demandée à l'arrivée de chaque exposant

Installation à partir de 8h, ouverture au public de 10h à 18h

Votre inscription est à retourner avant le mercredi 14 octobre à l'adresse suivante :

Sandrine OCTEAU, 5 impasse des cigognes 17600 Nieulle sur Seudre

Je certifie avoir prise connaissance du règlement. Je m'engage à le respecter.

J'atteste l'exactitude des renseignements fournis, et déclare avoir une assurance responsabilité civile.

Fait à : Le.....

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Attention votre inscription sera prise en compte qu'à la réception complète des éléments demandés.

Règlement du Marché de Noël organisé par l'ADN-Nieulle sur Seudre

01-l'exposant doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile.

02-A partir du 14 octobre les inscriptions seront réputées définitives et ne pourront donner lieu à un remboursement. (A l'exception de l'annulation de l'évènement)

03-Dès son arrivée l'exposant s'installera à la place indiquée par l'organisateur.

04-L'exposant s'engage à respecter la zone de limite de déballage.

05-Les produits en vente sont sous la responsabilité de l'exposant.

06-Les chiens même tenu en laisse sont interdits.

07-Les organisateurs pourront faire retirer les produits non prévus dans le descriptif du stand,

08-Les exposants d'engagent à ne pas remballer leu stand, avant la cloture du marché, soit 18h.

09-A la fin du marché de Noël, l'emplacement devra être laissé propre.